

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW : code 01

Le DPCP prend des mesures à la suite de l'arrestation de l'ex-policier Benoit Roberge

Québec, le 9 octobre 2013 – M. Benoit Roberge, ex-policier qui était affecté à la lutte au crime organisé a été arrêté le 5 octobre dernier. Il est accusé d'avoir transmis des informations au crime organisé.

Considérant que sa conjointe est une procureure du Bureau de lutte au crime organisé et devant l'urgence et la gravité de la situation, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a immédiatement mis en place des mesures de protection.

À cet effet, elle fut relevée provisoirement de ses fonctions avec traitement et tous ses accès aux dossiers et aux locaux du DPCP lui ont été retirés.

Depuis son retour au pays lundi soir, la procureure a été rencontrée par les enquêteurs de la Sûreté du Québec et elle a offert son entière collaboration.

Selon les informations qu'il possède maintenant, le DPCP a toutes les raisons de croire qu'elle n'a pas participé aux activités qui ont mené aux accusations portées contre son conjoint.

Présentement, le DPCP évalue l'impact de cette situation sur les dossiers en cours. Dans l'intervalle, il demeure dans l'attente des conclusions de l'enquête qui se poursuit.

Pour le moment, le DPCP n'émettra aucun autre commentaire.

- 30 -

Source : M^e Martine Bérubé
Procureure en chef
Bureau des relations publiques et de l'information
Directeur des poursuites criminelles et pénales
(418) 643-4085